Année à l'étranger

Par **jurisclemence**, le **05/01/2013** à **11:34**

Bonjour à tous !

Voilà j'ai une petite question : est-ce qu'il est judicieux pour moi de faire un an à l'étranger en master, alors que je souhaite faire notaire ?

Refaire un M1 derrière et tenter le concours notariat ensuite ..

Merci de vos réponses futures :)

et bonne année et réussite à tous !

Par **ainezumi**, le **04/03/2013** à **17:15**

Bonjour,

Si tu souhaites partir pour ton M1, essaie de te renseigner au bureau des RI de ton Uni pour savoir de quelle manière tu peux le faire valider à ton Uni. Cela t'éviterait d'avoir à refaire un M1.

Tu peux toujours partir après ta L3 pour un an, et faire passer cette année en DU par exemple.

Je pense qu'une année à l'étranger est bénéfique quel que soit le métier que tu souhaites exercer ensuite (même s'il faut avouer qu'un notaire français n'a pas vraiment le besoin de parler couramment une autre langue...), dans la mesure où tu n'es qu'en L2 et que le changement d'orientation n'est pas impossible...

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés